



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU JEUDI 24 MAI 2018

Interpellation : EPOC, suivi des recommandations de la Cour des comptes concernant les associations intercommunales

Madame la présidente, chères, chers collègues,

Lors de la séance du 30 novembre 2017, l'Entente Aiglonne déposait une interpellation demandant à la Municipalité d'informer le Conseil sur les mesures envisagées pour améliorer la communication de l'EPOC et pour mettre en œuvre les recommandations de la Cour des comptes relatives aux associations intercommunales.

Dans sa réponse, Monsieur le Syndic signalait que la Municipalité avait déjà commencé à analyser les recommandations de la Cour des comptes en collaboration avec la Préfecture en vue de mettre à disposition des délégués des communes un document de référence établissant une unité de doctrine relative aux compétences des délégués.

Rappelons que la Cour des comptes recommandait aux Comités de directions des associations intercommunales :

D'établir un plan stratégique accompagné d'un cadre financier soumis à une procédure d'approbation en vue d'assurer une communication ciblée des organes délibérants des communes participantes et des citoyens concernés.

En dépit de ces recommandations, la situation reste opaque et les membres des organes délibérants sont toujours dans l'ignorance des activités des associations comme le relève « Le Régional » dans le gros plan consacré à ce sujet dans son No 895 du 4 au 11 avril 2018.

Soucieuse de promouvoir une gestion aussi rigoureuse que possible des deniers publics dans l'intérêt bien compris des citoyennes et citoyens, l'Entente Aiglonne demande à la Municipalité de l'informer sur les points suivants :

1. Quelles sont les conclusions de l'analyse menée conjointement par la Municipalité et la préfecture relative aux compétences des délégués ?
2. Le document de référence définissant les compétences est-il en voie d'élaboration ?
3. Est-il envisagé de demander au Comité de direction de l'EPOC d'établir un plan stratégique portant sur la fin de la présente législature, accompagné d'un cadre financier ? Si oui, quand sera-t-il soumis au Conseil communal ? Si non, pourquoi ?

L'Entente Aiglonne remercie la Municipalité de ses éclaircissements.

Pour l'Entente Aiglonne,

Livio Hürzeler

Aigle, le 21.05.2018